



Département
De la
HAUTE SAVOIE

ARRONDISSEMENT
De
BONNEVILLE

République Française
MAIRIE DE BONNEVILLE

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 7 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt cinq, le sept avril à 19h30, le Conseil municipal dûment convoqué le 25 mars 2025, s'est réuni Salle Consulaire - Mairie de Bonneville, sous la Présidence de Monsieur Stéphane VALLI, Maire.

Nombre de Conseillers

En exercice 33
Présents 24
Absents représentés 6
Absents 3

VOTES :

POUR 28
CONTRE 0
ABSTENTIONS 2

ÉTAIENT PRÉSENTS (24) :

Monsieur VALLI Stéphane, Monsieur BOISIER Lucien, Madame GAY Agnès, Monsieur SERVOZ Claude, Monsieur UBERTI Daniel, Madame PERRIN-GOTRA Caroline, Madame COFFY Géraldine, Monsieur PITTET Dominique, Madame JOURDAN Amélie, Madame VAZQUEZ-YANEZ Annick, Monsieur MERCIER Julien, Madame JORAT Josiane, Monsieur NAVARRO Daniel, Monsieur CLERC Mathieu, Madame PRIVE-GAUD Christelle, Monsieur FUSEAU Dominique, Madame BENAMMAR Samira, Monsieur CHERIF Ahmed, Madame FERNANDES DE SOUZA Julie, Madame PECOT Chanmany, Madame JIMENEZ Dominique, Monsieur MORRHAD Youcef, Madame VINUREL Marie-Christine, Monsieur DE SAINT CHARTRIER Arnaud

ABSENTS REPRÉSENTÉS (6) :

Madame LARA LOPEZ Jessica a donné pouvoir à Monsieur PITTET Dominique, Monsieur LATHUILLE-NICOLLET Anthony a donné pouvoir à Madame COFFY Géraldine, Madame HAMEL Vanessa a donné pouvoir à Madame PERRIN-GOTRA Caroline, Monsieur MALLINJOURD Jean-Paul a donné pouvoir à Monsieur BOISIER Lucien, Madame RAMOS Elena a donné pouvoir à Madame FERNANDES DE SOUZA Julie, Monsieur BURTHEY Jean-Marcel a donné pouvoir à Madame VINUREL Marie-Christine

ABSENTS (3) :

Madame BOUCLIER Véronique, Monsieur CALIGARIS Roman, Monsieur CHATELLAIN Patrick

Monsieur Mathieu CLERC est désigné secrétaire de séance.

N°B_030_2025_B : Budget Primitif 2025 - Budget annexe Parkings Fermés Payants

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 1612-1 et suivants et L 2312-1, L.3312-1, L4312-1, L5211-36 et 5622-3 ;

VU la Loi n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 ;

VU la délibération n°B_004_2025 du conseil municipal en date du 11 février 2025 relative au débat d'orientation budgétaire conduit pour l'année 2025 ;

VU le projet de budget primitif 2025 du budget annexe « Parkings Fermés » présenté ;

CONSIDÉRANT la tenue de la commission des finances du 20 mars 2025 en commission plénière, au cours de laquelle ce projet de budget a été débattu ;

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

ARTICLE 1 : APPROUVE le budget Primitif 2025 du budget annexe « Parkings fermés » annexé à la présente délibération et équilibré, après intégration anticipée des résultats avec validation du Service de Gestion Comptable de Bonneville, ainsi qu'il suit :

- 36.838,52 € en section de fonctionnement
- 698.186,82 € en section d'investissement

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer tout document afférent.

Ainsi fait et délibéré à la majorité, les jour, mois et an que dessus.

Par 28 voix pour

Et 2 abstentions

Marie-Christine VINUREL, Jean-Marcel BURTHEY

Le secrétaire de séance
Mathieu CLERC

Signé par
Le Maire
Stéphane VALLI

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du Maire de la Ville de Bonneville, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.
Pour une délibération relevant du contentieux électoral, l'article R119 du Code électoral s'applique : recours dans un délai de cinq jours.